

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 15.093

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Conseil Municipal de Royan a approuvé le Plan Local d'Urbanisme le 23 juin 2008, lequel a fait l'objet de trois procédures de modifications.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2013, la modification n° 4 du PLU a été prescrite avec pour objets :

- 1- une orientation d'aménagement du site de Foncillon
- 2- suppression des emplacements réservés n° 20 et n° 22
- 3- diminution de l'emprise de l'emplacement réservé n° 25

A l'issue de l'enquête publique réalisée du 30 janvier au 2 mars 2015, le commissaire enquêteur a déposé le rapport et les conclusions suivantes :

- un avis défavorable au projet d'orientation d'aménagement relative au site de Foncillon et un avis favorable avec réserve à la réduction de la hauteur autorisée de construction sur le site de Foncillon sous réserve de ne pas construire le bâtiment supplémentaire amputant la vue protégée n°7,
- un avis favorable à la réduction de l'emprise de l'emplacement réservé n° 25,
- un avis favorable à la suppression des emplacements réservés n° 20 et n° 22.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 110, L. 121-1, L. 123-1 et suivants, R. 123-1 à R. 123-25,
- Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,
- Vu la délibération en date du le 23 juin 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- Vu les délibérations en date des 26 septembre 2011, 23 juillet 2012 et du 13 mars 2014 approuvant les 3 procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération en date du 8 novembre 2013 prescrivant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu l'arrêté municipal n°15/002 en date du 05 janvier 2015 prescrivant et organisant l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération de Royan-Atlantique,
- Vu l'avis favorable L'Architecte des Bâtiments de France – Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Charente-Maritime,
- Vu l'avis favorable du Conseil Régional de Poitou-Charentes,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- Pour tenir compte des observations formulées pendant l'enquête publique, du rapport du commissaire enquêteur et des avis des Personnes Publiques Associées, il est apporté les modifications suivantes au projet de Plan Local d'Urbanisme :
 - retrait de la modification du règlement et de l'insertion d'une nouvelle orientation d'aménagement pour le site de Foncillon,
 - suppression des emplacements réservés n° 20 et n° 22,
 - diminution de l'emprise de l'emplacement réservé n° 25.
- Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme de Royan est aujourd'hui nécessaire pour adapter certaines options d'aménagement urbain en lien avec les emplacements réservés concernés,

- Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme peut dans ces circonstances être présenté au Conseil Municipal pour approbation,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Royan, telle quelle est annexée à la présente délibération,

Conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de la date de la dernière des mesures de publicité ci-après : réception en Préfecture, premier jour d'affichage en mairie, mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Royan aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juillet 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Commune de Royan

REÇU
24 JUL. 2015
S/P ROCHEFORT

**Modification n°4
du Plan local d'Urbanisme**

**Modifications des orientations
d'aménagement, du règlement et du plan de
zonage**

Notice de présentation

- Approbation du PLU le : 23.06.2008
- Modification du PLU n°1 le : 26.09.2011
- Modification du PLU n°2 le : 23.07.2012
- Modification du PLU n°3 le : 13.03.2014
- Modification du PLU n°4 le : 22.06.2015



CITADIA

Citadia Sud Ouest
1029 Boulevard Blaise Doumerc

82000 MONTAUBAN

Tél : 05.63.92.11.41

Fax : 05.63.93.25.47

Dossier annexé à la délibération du Conseil
Municipal approuvant la procédure de modification
n°4 en date du 22 juin 2015



le 22 juin 2015
Maire, Didier Quentin
Didier Quentin

SOMMAIRE

I. EXPOSE DES MOTIFS	4
II. MODIFICATIONS APORTEES AU DOCUMENT	5
➤ MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT : PLAN DE ZONAGE	5
III. BILAN ET IMPACTS DU PROJET DE MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT	9

I. EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Royan a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 23 Juin 2008, enregistrée en préfecture le 30 Juin 2008, modifié le 26 septembre 2011, modifié le 23 juillet 2012 et le 13 mars 2014.

La municipalité de Royan a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet urbain mixte sur la base d'une requalification du site de Foncillon. Elle souhaite ainsi procéder à la modification des orientations d'aménagement, du règlement et du plan de zonage du PLU afin de préciser les conditions de réalisation d'un projet urbain innovant et respectueux du front de mer.

La modification n°4 porte sur les pièces suivantes du dossier :

PLAN DE ZONAGE

- Suppression de 2 emplacements réservés : n°20 et n°22
- Modification de 1 emplacement réservé : n°25

Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du document ; elles viennent apporter des compléments et des ajustements au document précédent sans en altérer l'équilibre et la cohérence.

Le régime juridique de cette évolution du document d'urbanisme communal est celui de la modification régie par les articles L.123.13-1 et L123-13-2 du Code de l'Urbanisme notamment en raison des objectifs initiaux de la modification n° 4 qui prévoyait une réduction des droits à bâtir sur le secteur de Foncillon.

La prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions du Commissaire Enquêteur conduit à ne pas modifier les Orientations d'Aménagement, ni le règlement écrit et à conserver l'adaptation des Emplacements Réservés.

II. MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT

➔ Modifications apportées au règlement : plan de zonage

Le plan de zonage du PLU est modifié sur les points suivants :

- Suppression de 2 emplacements réservés : n°20 et n°22

L'emplacement réservé n°20 était initialement prévu pour l'aménagement d'un carrefour. Or la modification de l'organisation de la circulation sur ce secteur ne rend plus cet aménagement nécessaire.

Avant



Après



L'emplacement réservé n°22 était initialement envisagé pour un projet de parc de stationnement résidentiel afin de répondre aux besoins des logements hors secteurs de stationnement payant. Cependant la gratuité du stationnement conduit la municipalité à abandonner le projet.

Avant



Après



▪ Modification de l'emplacement réservé : n°25

Cet emplacement réservé est destiné à la création d'un bassin d'orage. Les configurations techniques et géométriques de ce bassin induisent un ajustement de l'emprise et de la superficie de cet ER n°25

Avant



Après



▪ Tableau des Emplacements Réservés

Avant

Liste des Emplacements Réservés			
N° ER	Designation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Élargissement de la voie - Rue des Sansonnets	Ville de Royan	260
2	Élargissement de la voie - Rue des Cendrilles	Ville de Royan	1819
3	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	297
4	Élargissement de la voie - Rue de la Roche	Ville de Royan	1210
5	Élargissement de la voie - Avenue de Rochefort RD 733	CG Charente Maritime	11390
6	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	622
7	Aménagement d'un accès au cimetière	Ville de Royan	2099
8	Élargissement de la voie - Rue des Magnolias	Ville de Royan	308
9	Création d'une voie d'accès	Ville de Royan	247
10	Élargissement de la voie - Rue des cerisiers	Ville de Royan	204
11	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	417
12	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	312
13	Élargissement de la voie - Avenue du Maine Arnaud	Ville de Royan	153
14	Élargissement de la voie - Allée des Thuyas, allée des Oeillets, rue des Paquerettes, rue des Pivoines	Ville de Royan	2180
15	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	505
16	Création d'une voie d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage	Ville de Royan	2336
17	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	735
18	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	1676
19	Route de Saintes RN 150	Etat	96488
20	Aménagement de carrefours	Ville de Royan	615
21	Création d'une voie de desserte	Ville de Royan	12385
22	Création d'un parc de stationnement et de logements	Ville de Royan	3803
23	Création d'une voie de desserte	Ville de Royan	88
24	Création d'un dispositif de gestion et stockage des eaux pluviales	Ville de Royan	1980
25	Création d'un dispositif de gestion et stockage des eaux pluviales	Ville de Royan	1229
26	Élargissement de la voie - Allée des Loriois	Ville de Royan	264
27	Élargissement de la voie - Rue des Charmes	Ville de Royan	138
28	Élargissement de la voie - Rue des Renards	Ville de Royan	622

Après

Liste des Emplacements Réservés			
N° ER	Designation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Elargissement de la voie - Rue des Sansonnets	Ville de Royan	260
2	Elargissement de la voie - Rue des Cendrilles	Ville de Royan	1819
3	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	297
4	Elargissement de la voie - Rue de la Roche	Ville de Royan	1210
5	Elargissement de la voie - Avenue de Rochefort RD 733	CG Charente Maritime	11390
6	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	622
7	Aménagement d'un accès au cimetière	Ville de Royan	2099
8	Elargissement de la voie - Rue des Magnolias	Ville de Royan	308
9	Création d'une voie d'accès	Ville de Royan	247
10	Elargissement de la voie - Rue des cerisiers	Ville de Royan	204
11	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	417
12	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	312
13	Elargissement de la voie - Avenue du Maine Arnaud	Ville de Royan	153
14	Elargissement de la voie - Allée des Thuyas, allée des Oeillets, rue des Paquerettes, rue des Pivoines	Ville de Royan	2180
15	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	505
16	Création d'une voie d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage	Ville de Royan	2336
17	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	735
18	Aménagement d'un carrefour	Ville de Royan	1676
19	Route de Saintes RN 150	Etat	96488
21	Création d'une voie de desserte	Ville de Royan	12385
23	Création d'une voie de desserte	Ville de Royan	88
24	Création d'un dispositif de gestion et stockage des eaux pluviales	Ville de Royan	1980
25	Création d'un dispositif de gestion et stockage des eaux pluviales	Ville de Royan	297
26	Elargissement de la voie - Allée des Loriots	Ville de Royan	264
27	Elargissement de la voie - Rue des Charmes	Ville de Royan	138
28	Elargissement de la voie - Rue des Renards	Ville de Royan	622

III. BILAN ET IMPACTS DU PROJET DE MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette modification du PLU ne modifie pas les impacts du PLU sur l'environnement. La suppression de l'ER n°22 et l'ajustement de l'ER n°25 peuvent contribuer à favoriser une densification du tissu urbain.